

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Dupaty, Mercier. Lettres sur la procédure criminelle de la France, 1788](#) | [Les lois criminelles : despotisme subalterne](#)

Dupaty, Mercier. Lettres sur la procédure criminelle de la France, 1788 | Les lois criminelles : despotisme subalterne

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0517

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Dupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier](#)

Références bibliographiques[Dupaty, Lettres sur la procédure criminelle 1788](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30378301f>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dupaty, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier (1746-05-09 -- 1746-05-09)

TITRE Lettres sur la procédure criminelle de la France : dans lesquelles on montre sa conformité avec celle de l'Inquisition et les abus qui en résultent

LIEU DE PUBLICATION En France

DATE 1788

EDITEUR En France : [s.n.] , 1788

Dupaty
Lettres aux évêques
communitaire.
1788

Le roi criminelle : des notions subalternes.

518

163 "De d'autre temps, on aurait pu soupçonner
le fait de la loi à venir le despotisme subalterne
mais qu'il accoutume et fait en dire + écrit le
despotisme sub!"

164

Ainsi qu'on Ferdinand et Isabelle obtinrent l'Inquisition
en Espagne, on crut que c'était "cette aveugle d'3 et 4
religieuses. Mais les politiques y aperçurent le danger
d'établir une telle institution sur une nation
constituée gothique et les maîtres de la nation
qui modifiaient l'organisation de l'autorité royale. C'est
du reste énorme de l'inquisition qu'ils établirent
par l'acte public. C'est ce qui est le plus remarquable
sur la dépravation eccl. et civil, ainsi de la dévotion
+ la terreur, se sont accordés à opprimer le peuple de
concert, et à pousser la dévotion :

Mais le fait ne doit pas être que le
ref. des lois criminelles ne soit historique : "la
nation est l'âme souveraine - l'obéissance et l'ordre
volontaire le plus de sa nature qu'il ne soit pas
raisonnable de briser celle + de dévotion."

✱

